

Concours de chants français du 14 juillet 2024 de La Verdière

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CHANT

Article n° 1 :

Ville de : La Verdière

Département : Var

Date du Concours de Chant : dimanche 14 juillet 2024

Horaires : - éliminatoires : à partir de 16 heures (présence 15 heures 30)
- finale : à partir de 21 h 00

Les candidats doivent se faire inscrire avant le : jour même

Coût de l'inscription : Gratuit

Dans les 2 catégories suivantes :

- Adolescents (8–17 ans),
- Adultes (18 ans et plus)

Article n° 2 : Éliminatoire et présence obligatoires l'après-midi à 15 heures 30. Il sera demandé à chaque candidat de ne chanter qu'un extrait de sa chanson. Un nombre de **15 candidats** maximum sera retenu pour la finale.

Article n° 3 : Les candidats sont dans l'obligation d'apporter leur orchestration (**sans la voix du chanteur - d'une durée n'excédant pas 5 minutes**) uniquement sur support **clef USB**. Les chanteurs « a cappella » sont refusés.

Article n° 4 : Les candidats peuvent s'accompagner sur leur propre instrument (un seul instrument, piano ou guitare) à condition de se présenter avant les éliminatoires pour le brancher (raccord Jack américain ou cannon)

Article n° 5 : Les candidats au-dessous de **10 ans**, les professionnels et les intermittents du spectacle ne sont PAS ADMIS. Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un adulte. Il est possible de se produire en duo.

Article n° 6 : Une sonorisation complète avec retours de scène, éclairages de scène et techniciens seront mis à la disposition des candidats.

Article n° 7 : Les organisateurs et sonorisateurs ne sont en aucun cas responsables de l'oubli, de la perte, du vol ou de la dégradation d'un support musical laissé par un candidat, ni de son instrument. En cas d'oubli du support musical, les frais d'envoi seront à la charge du candidat.

Article n° 8 : Récompenses : **800 € de prix** en cadeaux : Guitare, clavier, micros HF, enceintes amplifiées... etc en fonction des possibilités et disponibilités de stock...

Article n° 9 : En cas de pluie, une salle de repli est prévue : Salle Fontvieille de La Verdière.

Article n° 10 : Les inscriptions peuvent s'effectuer par mail :

envoixtachanson@gmail.com

Article n° 11 : les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement sans préavis et d'éliminer un candidat pour tout manquement au dit règlement. Toutes les notes du jury restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées.

Article n° 12 : Le fait de participer à cet événement engage chaque candidat à respecter la diffusion de leur image dans la presse et sur les sites internet et réseaux sociaux.

